nes se font un devoir de pratiquer, en accordant une part aux ministres de la religion dans la représentation des intérêts du pays ! Sans doute, dans les rangs de cet illustre épiscopat français qui fait en ce moment l'admiration du monde entier, il vous eût été facile de trouver un plus digne interprète de vos vœux. Mais, en portant votre choix sur l'évêque d'Angers, vous avez voulu resserrer les liens qui, depuis tant de siècles, ont uni la Bretagne et l'Anjou dans une étroite communauté de vues et de sentiments. Leissez-moi ajouter que ma qualité d'enfant de l'Alsace n'a pas dû rester étrangère à une préférence que nul autre motif n'aurait pu me faire apprécier davantage. Oui, il m'est doux de penser qu'en songeant à moi pour plaider sa cause dans les conseils de la nation, la Bretagne a voulu envoyer à l'Alsace un témoignage de ses regrets et de sa douloureuse sympathie. Mes compatriotes dont le deuil est demeuré le mien, ressentiront vivement cette marque d'attention si digne d'un peuple qui, plus que tout autre, a su garder intact le culte des souvenirs!

»Assurément, Messieurs, je ne saurais me flatter de porter dans la question de vos intérêts matériels la compétence et l'autorité de l'excellent et si regretté M. Louis de Kerjégu. Ce n'est pas à dire, toutefois, que l'Eglise se soit jamais montrée indifférente au bien-être des populations.

» Que de fois la voix de ses plus éloquents défenseurs ne s'est elle pas élevée, dans le cours de notre longue histoire, pour signaler aux pouvoirs publics les souffrances des peuples et appeler leur attention sur des charges devenues trop lourdes, sur des maux qui demandaient un prompt remède. Les grandes traditions de dévouement et de sollicitude, qui nous ont été léguées par nos prédécesseurs, nous ne pouvons ni ne voulons les abandonner. Car la prospérité matérielle du pays nous tient au cœur en même temps que le progrès des lumières et des bonnes mœurs; et notre maxime en toutes choses est celle-ci : Séparation et hostilité nulle part, union et harmonie partout.

» C'est pour moi un vif regret, Messieurs, de ne pouvoir en ce moment me rendre au milieu de vous et vous remercier de la confiance dont vous voulez bien m'honorer. Mais cette absence même, en ôtant tout prétexte à la contradiction, prouvera que vos suffrages, entièrement libres de toute pression, ne vous auront été inspirés que par votre raison et votre conscience. Ni de loin, ni de près, une part active à des luttes électorales ne saurait convenir à mon caractère : il faut qu'au milieu des tristesses du moment, l'élection de la 3e circonscription de Brest continue à présenter jusqu'au bout le beau spectacle qu'elle n'a cessé d'offrir depuis la première heure, celui d'une population chrétienne, affirmant par un acte solennel de la vie civile, son dévouement aux véritables intérêts de la religion et de la patrie.

» Agréez, Messieurs, l'expression de mes sentiments affectueux et dévoués.

» ✠ Ch.-Emile Freppel,
» *Evêque d'Angers.* »

ASSEMBLÉE DES CATHOLIQUES DE PARIS

Séance du 24 mai 1880

La dernère réunion du congrès des catholiques a eu lieu hier soir, sous la présidence de M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine.

Après un rapport sur l'état de la Société des études catholiques, lu par M. Huit, M. Emile Guyot dénonce les attaques quotidiennes dont la presse radicale accable le parti de la liberté. L'orateur démontre que le devoir des catholiques est de repousser et de réfuter la calomnies.

La parole est donnée ensuite à M de Belcastel. L'orateur débute en affirmant que « la France est foncièrement catholique » et que par aucun moyen la révolution ne pourra lui arracher sa foi.

Passant rapidement en revue les événements qui se sont succédé depuis un demi-siècle, M. de Belcastel fait remarquer les soubresauts et la marche souvent incompréhensible du suffrage universel depuis sa fondation.

« On voudrait nous faire croire, s'écrie-t-il, que le suffrage universel s'est prononcé ; nous ne le croirons jamais. »

Ces allégations ne sont que de fausses manœuvres, des sophysmes inventés pas les « Césars de passage » qui tiennent le pouvoir. Déjà, continue l'honorable sénateur, la conscience publique les a forcés à se dévoiler. Naguère encore, à la tribune du Sénat, ils juraient sur l'Evangile du libéralisme qu'ils ne voulaient aucun mal à la religion. Mais tant valait l'Evangile, tant valait le serment.

M. de Belcastel présente, à l'appui de ses arguments, ce fait que les frères des écoles chrétiennes et les sœurs de la Charité sont, de toutes parts, l'objet d'une véritable persécution.

Mais, au-dessus de l'école, il y a l'armée. L'aumônerie militaire était le complément nécessaire d'une organisation sérieuse de défense. Si la religion est nécessaire à tous, elle l'est plus encore au soldat. N'est-ce pas elle, en effet, qui apprend à obéir ?

M. de Belcastel termine en exprimant le vœu de la fin prochaine de la lutte religieuse, qui trouble si profondément le pays depuis plus d'un an.

De vives acclamations accueillent les dernières paroles du discours de l'éloquent orateur.

L'allocution de clôture est prononcée par M. Chesnelong. L'éminent défenseur de la liberté des pères de famille remercie tout d'abord S. E. le cardinal Guibert, du puissant patronage qu'il a accordé à l'œuvre commune en envoyant à la première séance son coadjuteur, Mgr Richard. Les orateurs, la presse conservatrice, et en général tous les adversaires de la campagne anti-religieuse ont leur part des éloges.

M. Chesnelong conclut à la résistance patiente et légale, mais résolue.

Après quelques mots de M. l'abbé Le Rebours, la séance est levée.

Bulletin Economique

Les négociations pour le traité franco-anglais. — On télégraphie de Londres :

La vérité sur le débat des négociations commerciales entre M. Léon Say et M. Gladstone est que ce dernier se place exclusivement au point de vue fiscal.

Il ne repousse pas d'une manière absolue les propositions de l'ambassadeur sur la taxe des vins. Il dit tout simplement que cette taxe produit 40 millions, qu'il ne saurait se passer de ces *40 millions* pour l'équilibre du budget ; qu'en admettant la possibilité de diminuer ces droits fiscaux, il lui faut néanmoins un délai de quelques mois pour étudier les voies et moyens.

Le *Times* publie sur le même sujet les réflexions ci-après :

Il est fort probable que dès le commencement de la session du Parlement anglais, il sera donné des explications qui jetteront quelque lumière sur l'histoire des récentes négociations entre l'Angleterre et la France, au sujet du nouveau traité de commerce.

« Cependant, les faits principaux sont déjà connus, et l'on se rend suffisamment compte de leur portée.

» Quoique désireux d'arriver à un renouvellement du traité de commerce avec l'Angleterre, chose qu'il considérerait comme un succès honorable et une application efficace des idées libres-échangistes, le gouvernement de Freycinet n'aurait peut-être pas le courage d'affronter, dans cette affaire, un mouvement tant soit peu prononcé de l'opinion publique en faveur de la protection :

» Par suite de la dénonciation du traité de 1860 et de sa prorogation successive, comme mesure provisoire, la question est restée ouverte en France. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que cet état de choses puisse être maintenu indéfiniment ; et, en effet, si l'on ne conclut pas de traité nouveau, le commerce de l'Angleterre tombera sous le coup du tarif général qui s'accentue de plus en plus dans le sens protectionniste. A part l'opinion d'un certain nombre de libre-échangistes instruits et convaincus, l'idée qui semble prévaloir en France est que les conventions qui existent aujourd'hui sont trop favorables aux Anglais, et que si ont veut les maintenir en substance, l'Angleterre devra les acheter au prix de certaines concessions. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LES GRÈVES

Roubaix

La grève est pour ainsi dire terminée. A part quelques établissements que les ouvriers continuent de déserter parce que les conditions proposées par les patrons ne leur paraissent pas acceptables, la reprise a été générale aujourd'hui.

Le bataillon du 33e de ligne qui tenait garnison à Roubaix depuis dix jours a été remplacé ce matin par un bataillon du 110e.

***

Mouvement dans les établissements industriels

Le mouvement suivant s'est produit aujourd'hui dans les établissements industriels.

Filature de coton Delattre. Tous les ouvriers sont rentrés sans conditions, mais il leur a été accordé pour l'avenir une demi-heure de repos pour déjeuner et une demi-heure pour goûter.

Filature de laine Parent-Lemaire. — La grève est terminée. Les ouvriers ont repris le travail sans conditions.

Tissage mécanique Richard Desrousseaux. — Comme nous le disons plus loin, aucun accord n'est intervenu entre les ouvriers et le patron.

Tissage mécanique Anatole Cordonnier. — 55 ouvriers rentrés sans conditions.

Tissage mécanique Mazure-Mazure. — Reprise générale.

Tissage mécanique Pattyn et Cie. — La grève est terminée dans cet établissement.

Tissage mécanique Wibaux-Florin. — 209 ouvriers ont repris le travail.

Tissage mécanique Lepoutre-Pollet.— Reprise partielle.— Rentrée de 75 ouvriers.

Tissage mécanique Vernier-Delaoutre. — Tous les ouvriers étaient rentrés dans les ateliers ce matin, à dix heures, mais ils sont tous partis de nouveau en disant qu'ils ne reprendraient le travail que demain.

Tissage mécanique D'Halluin-Lepers. — Aucun ouvrier n'est rentré.

Filature de coton Motte Bossut. — Il ne manque que 15 fileurs pour que la reprise soit complète.

Tissage mécanique Dillies Frères. — Reprise générale.

Tissage mécanique Armand Masson. — La grève est complètement terminée dans ce tissage.

Tissage mécanique Léopold Florin. — 50 ouvriers sont rentrés dans les ateliers.

Filature de laine Debuigne-Lemahieu. — 16 ouvriers avaient demandé, samedi soir, que leurs livrets leur fussent remis et bien que satisfaction leur eût été donnée sur ce point, ils se sont présentés ce matin à l'heure de la reprise du travail et ont demandé l'autorisation de rentrer dans les ateliers, ce qui leur a été accordé.

Le salaire hebdomadaire des rattacheurs a été augmenté de deux francs.

Filature de coton Motte et Blanchot. — La filature est au complet.

Tissage mécanique Wibaux-Motte. — Huit ouvriers n'ont pas repris le travail.

Tissage mécanique Mulliez Eloy. — Reprise générale.

Tissage mécanique Jules Pollet. — Depuis samedi soir, 110 ouvriers sont rentrés dans les ateliers.

***

Les ouvriers de M. Rich. Desrousseaux et leur patron

Un incident s'est produit cette après-midi. Les ouvriers de M. Richard Desrousseaux se sont présentés en masse chez leur patron pour avoir avec lui une explication décisive. Les domestiques ont d'abord été que M. Desrousseaux fût chez lui, mais les ouvriers avaient pris soin de placer des vedettes en observation et ils savaient qu'il était à la maison. Ils forcèrent l'entrée et après être arrivés en face de leur patron, ils lui demandèrent d'abandonner l'amende que le réglement leur impose puisqu'ils ont quitté le travail sans avoir observé les délais de prévenance ; M. Desrousseaux leur exposa qu'il était dans son droit, et qu'il entendait en user ; mais on pouvait deviner que si, dans sa pensée, le *principe* devait être sauvegardé, on s'entendrait aisément quant à l'application. Les ouvriers, en majorité, ne le comprirent pas ainsi ; ils réclamèrent la remise de leurs livrets. Un refus leur fut encore opposé. Leur attitude devint alors assez bruyante et leur patron se vit obligé de les accompagner chez le commissaire central. Une explication a eu lieu dans le cabinet de ce fonctionnaire entre M. Desrousseaux et des délégués de ses ouvriers. M. le maire de Roubaix, prévenu, est venu y assister.

M. Desrousseaux a consenti à réduire l'amende d'un peu plus de moitié. Cette après-midi, à quatre heures et demie, la plupart des ouvriers ont repris leurs livrets. Avis leur a été donné que les comptes seraient réglés dans la journée de demain, après que les tissus en cours de fabrication auraient pu être mesurés sur les métiers.

***

Conférence au Mont-à-Leux

Il y avait hier beaucoup de monde au Mont-à-Leux. Une conférence en flamand a été faite le matin à dix heures dans un estaminet. L'orateur était M. Anselme, directeur du journal le *Volkswil* (la *Volonté du peuple*), de Gand, connu dans tous les cercles socialistes comme un homme de grand talent et de beaucoup d'à-propos. Il y avait quatre-vingts auditeurs au plus, venus de Gand, de Roubaix et de Mouscron.

Le discours de M. Anselme a duré très-longtemps. Il avait pour texte.

« *Wanneer zullen de werkstakingen voordeelen afwerpen ?*

Traduction littérale :

« *Quand mettra-t-on la raison avec le travail ?* »

M. Anselme a commencé par blâmer les ouvriers roubaisiens de s'être mis en grève sans avoir réuni les ressources nécessaires pour soutenir la lutte. Il a conseillé la création de caisses de résistance et indiqué un système d'organisation analogue aux *trade's unions* d'Angleterre. L'orateur croit qu'en attendant que ce système ait donné des résultats, le plus sage est de reprendre le travail. Il blâme avec beaucoup d'énergie les désordres qui se sont produits et s'élève contre ceux qui n'ont pas su conserver l'attitude dont ne doit pas se départir l'ouvrier consciencieux et honnête.

Le journaliste gantois conseille à ses auditeurs de chercher l'amélioration de leur situation dans l'instruction, de former de petits cercles d'enseignement et de se tenir bien au courant de toutes les questions les concernant.

M. Anselme n'est pas un opportuniste. Il attaque violemment la République gambettiste qui a tant promis à l'ouvrier et ne lui a rien donné. MM. Grévy et Gambetta, dit-il, sont bien appointés, bien logés, bien nourris, le dernier surtout par Trompette. Quant à l'ouvrier français, il continue à se débattre dans la misère. Le conférencier flamand demande aux Français d'essayer du parti communard, de Rochefort et d'Humbert.

Il *termine en insistant pour qu'on lise* son journal dont il est fait une large distribution. Ce «coup de l'abonnement» jette un certain froid dans l'auditoire, mais en considération de ce qu'a dit l'orateur, on l'applandit.

La séance a continué par la vérification des distributions d'argent faites aux grévistes pendant les cinq dernières semaines; tous les comptes ont été approuvés par les délégués gantois, envoyés par l'*Internationale* et la *Chambre syndicale de commerce*. Puis la réunion s'est separée à midi et demi, aux cris de : Vivent les Socialistes ! Vive Anselme !

On sait que M. Constans, à peine nommé ministre de l'intérieur, est parti pour Reims, afin d'examiner et de voir par lui-même la situation. Le correspondant de la *Gironde* résume ainsi l'impression du ministre de l'intérieur : « On m'apprend que M. Constans, dit-il, de retour de Reims, a été très frappé de constater combien les excitations de certains agents politiques, ont contribué à envenimer les querelles entre patrons et ouvriers. Les grèves ne sont pas dues uniquement à des causes d'ordre économique. Il s'est trouvé à Reims, comme à Roubaix, comme à Lille, des meneurs qui ont prêché la révolte en exploitant de réels besoins, en surexcitant aussi l'amour-propre de l'ouvrier. Le gouvernement est résolu à suivre de près ces menées et à prendre les mesures nécessaires pour y couper court. »

On lit dans le *Français* :

« Les renseignements que nous avons pris la liberté de demander au gouvernement sur le voyage dans le Nord de M. Barberet, chef, au ministère de l'intérieur, du « bureau des sociétés professionnelles », ne nous ont pas encore été fournis. Ce silence du cabinet et de ses amis nous surprendrait peu si nous avions été seuls à poser cette question ; mais des écrivains républicains ont, avec et avant nous, demandé les mêmes éclaircissements. Ce n'est cependant pas l'importance et l'intérêt des débats de la Chambre des députés qui veulent empêcher la presse ministérielle de nous donner satisfaction sur ce point. »

Par arrêté en date du 22, M. Gayet est nommé contrôleur principal des contributions directes, à Tourcoing.

Aujourd'hui ont eu lieu, à Lille, les élections pour un nouveau Conseil des prud'hommes, tous les membres de l'ancien ayant donné leur démission. Tous ont été réélus. Le Conseil se compose pour la première catégorie de MM. Druez, Le Blan, Mas-Faucheur, Abel Dautremer, Eug. Crépy ; de MM. Meurisse, E. Rouzé et Laurenge pour la seconde catégorie.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing :*

Les bruits de la démission de M. Bernard-Cuvillier, à la présidence du Conseil des Prud'hommes, sont heureusement démentis.

Il a bien été question de la retraite de cet honorable magistrat, par suite, comme nous l'avons dit samedi, de l'application de la loi du 7 février 1880, en vertu de laquelle, M. Bernard-Cuvillier, placé dans des conditions spéciales, se voyait obligé de quitter son poste.

La nouvelle loi statue que les président et vice-président des Conseils des Prud'hommes doivent être nommés à l'élection; M. Bernard-Cuvillier, depuis longtemps en exercice, avait été investi de ses fonctions sous l'empire de la législation précédente, établissant que les nominations précitées émanaient directement du chef de l'Etat, en dehors des membres des Conseils des Prud'hommes. De là, l'incident.

On assure que cet empêchement sera levé, selon les exigences de la nouvelle loi. La présidence du Conseil des Prud'hommes conservera M. Bernard-Cuvillier, dont l'esprit de mesure est hautement apprécié et reconnu par l'unanimité de ses collègues.

Hier, à l'assemblée des catholiques à Paris, M. Amédée de Margerie, doyen de notre Faculté des lettres, a pris la parole sur le projet de M. Paul Bert, relatif à l'instruction obligatoire et laïque.

L'orateur rappelle le projet de loi sur l'instruction primaire, présenté en 1872 par M. Ernoul. La gratuité était fort sagement bien réglée. L'instruction religieuse y était maintenue. Un conseil des pères de famille choisissait les maîtres. Le père était libre de choisir l'école. C'est ainsi qu'on fonde la paix et qu'on fait de bons citoyens. Tout cela est resté à l'état de projet, mais c'est la législation de l'avenir.

Aujourd'hui, c'est tout le contraire. Partout, la contrainte au lieu de la liberté. La gratuité pour tous va écraser le budget des communes, Le choix des maîtres est à l'arbitraire ministériel. Pas d'instruction religieuse, mais l'athéisme officiel, l'athéisme obligatoire.

Non, non, dit-on, nous n'en voulons pas à la religion !

Ce masque est tombé plus d'une fois et a laissé voir la haine contre le christianisme et contre Dieu.

Ils veulent se tenir en dehors des « légendes mystiques et des hypothèses métaphysiques. » Voyons la pratique : on décroche le crucifix (légende mystique) ; plus de prière à Dieu (hypothèse métaphysique).

Le nom de Dieu viendra pourtant sur les lèvres ou se rencontrera dans quelque livre. Les élèves, soit curiosité, soit malice, demanderont des explications nettes. Si l'instituteur dit que c'est une vérité, il sera révoqué; s'il dit que c'est un mensonge, c'est l'athéisme.

M. Paul Bert parle aussi de la « morale indépendante. » Cela veut dire l'homme indépendant de la morale. Alors, la morale c'est l'intérêt personnel recherché *per fas* et *ne fas*... Plus de charité, plus de justice, l'anarchie sans frein qui appelle le despotisme sans limite.

La grande Révolution elle-même n'a pas introduit le pur athéïsme dans les lois. On reconnaissait l'existence de l'Etre suprême.

Eh bien! nous ne souffrirons pas ces choses! Tous le pères de famille doivent se lever et se tenir sur cette brèche où l'on se fait tuer, mais où l'on ne recule pas.

La compétence de l'orateur, la clarté et le charme de sa parole, ont profondément touché l'auditoire.

A propos de ce M. Barberet, voici ce que lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« On connaît les aventures de M. Barberet ex-intransigeant devenu personnage officiel, accusé par ses anciens amis d'être devenu le mouchard du Gouvernement auprès de sociétés ouvrières. Le dit Barberet, vomi par le *Rappel* dont il fut collaborateur, plaidait ces jours-ci devant les tribunaux en faveur de son honorabilité, et il a lu à l'audience une lettre d'un syndicat ouvrier qui lui manifestait la plus grande sympathie. Les membres du dit syndicat envoient au *Petit Parisien* une contre lettre déclarant que le document fourni par maître Barberet date de 1874 et qu'ils ont aujourd'hui le plus profond mépris pour le faux-frère qui les a trompés. »

M, Renaud, chef de la petite vitesse à la gare de Dunkerque, est nommé chef de la gare Saint-Sauveur à Lille, en remplacement de M. Lemoine, décédé.

Dans ses séances des 21 et 22 mai, le conseil de guerre de Lille, a prononcé les condamnations suivantes :

Henri Colard, soldat au 1er escadron du train des équipages militaires, et Jules-Jean Joly, soldat au 33e de ligne, condamnés détenus de la prison militaire du fort français d'Aire, reconnus coupables de tentative d'évasion pour bris de cachot, ont été condamnés chacun à un an de prison qu'ils subiront après les peines qu'ils ont encourues pour les crimes ou délits à raison desquels ils sont détenus.

Aldolphe-Jules Lebourgeois, dragon au 5e régiment, reconnu coupable d'abus de confiance au préjudice d'un officier dont il était l'ordonnance, a été condamné à six mois de prison et à 25 fr. d'amende. L'amende a été remplacée par un mois de prison.

Louis-Joseph Bouckenooghe, soldat au 1er de ligne, reconnu coupable d'abus de confiance, a été condamné à deux ans de prison et à 25 fr. d'amende. L'amende a été remplacée par un mois de prison.

Ce militaire, dans le cours des débats, ayant outragé par paroles le commissaire du gouvernement, organe du ministère, a été jugé séance tenante, et il a été condamné à 10 ans de travaux publics, peine dans laquelle se confondra celle prononcée contre lui pour abus de confiance.

Les probabilités du temps pour le mois de juin. — Voici, d'après le celèbre Nick, les probabilités du temps pour le mois de juin :

Première dizaine. — Temps variable, assez accidenté, notamment sur les zones du nord et du centre, avec variations brusques, refroidissement, orages épars violents, ondées ou coups de vent, selon les contrées, vers le — « 1er (??) 3, » — nœud ascendant, D. Q ; le — « 7 (??) 9, » — lunestice boréal, apogée, N. L.

Deuxième et troisième dizaines.— Temps plus stables, relativement assez beau, principalement sur la zone méridionale ; chaleurs vives, puis refroidissement vers la fin du mois. Quelques orages épars violents, ondées ou coups de vents çà et là, vers le — « 12, 14, 16, » — nœud descendant, P. Q.; le — « 20 (???), 22, » — lunestice austral, périgée. P ; le — « 27 (?) 29, » — nœud ascendant. D. Q.

Cela à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités; tantôt sur une zone, tantot sur une autre. Grêle à redouter à chaque période; crues locales après. Eclaircies *entre et durant* les périodes critiques, particulièrement sur la zone du midi. Défaut d'humidité là où les grains orageux ne séviront pas. Gare la sécheresse, par la suite.

Chacun a pu voir si les perturbations et refroidissement de l'air se sont produits en mai, aux époques signalées par nous.

Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Deuxième session ordinaire

Séance du vendredi 21 mai 1880

M. V. Dervaux, adjoint, *président* ;

M. Lorthiois-Desplanque, *secrétaire pour la session*.

MM. Debuchy, Six, J. Desurmont, P. Lefebvre, *empêchés*; Honoré, *en voyage;* P. Destombes et Demaré *absents*.

Le Conseil municipal :

Vote l'imposition spéciale annuelle pour le traitement des gardes-champêtres en 1881.

Vote les centimes spéciaux annuels ordinaires et extraordinaires pour l'instruction primaire et les chemins vicinaux en 1881.

Délègue pour faire partie des commissions cantonales chargées de dresser la liste du jury criminel : Canton-nord, MM. Devémy et Triboulilet; canton-sud : MM. Scalabre-Delcour et Aristid e Destombes.

Désigne MM. V. Dervaux, Seynave et Lorthiois-Desplanque pour procéder en 1880 au recolement des archives et du mobilier des établissements municipaux.

Renvoie à la commission des finances l'examen de la situation des caisses municipales de retraite et de secours.

Homologue les plans et devis des modifications à apporter aux cellules de la prison municipale, vote la dépense et autorise la passation d'un marché avec l'entrepreneur général de l'Hôtel-de-Ville.

Consent à l'établissement d'une canalisation des eaux de la Lys dans le jardin de Barbieux à Roubaix.

Accorde une demi-bourse communale d'externat dans l'institution Saint-Michel à une famille sans fortune.

Consent à la résiliation du marché pour le ramassage des débris de laine dans les aqueducs et cours d'eau.

Renouvelle sa protestation au sujet de la réduction de la cour des voyageurs de la gare des Francs.

Procède au renouvellement du 2e tiers sortant de la commission des logements insalubres.

Homologue les états des frais et honoraires de l'avocat de la ville.

Renvoie à la commission des finances l'examen du budget de la fabrique de la paroisse de St-Eloi

Renvoie à la commission des finances le projet de renouvellement du bail de la propriété communale sise rue de Gand, 23.

Renvoie à une commission spéciale (MM. Duprez - Lepers, Jourdain, Pollet - Hassebroucq, Devémy, et Ed. Flipo), l'examen de la question de la réorganisation du service de vérification des decès.

Approuve le compte du service des eaux pour l'année 1879.

Renvoie à l'examen des commissions des travaux et des finances divers projets de travaux proposés par l'administration des hospices.

Sur la proposition des commissions réunies des grands travaux et de la voirie (M. Honoré, rapporteur) donne une suite favorable à la demande de M. Debisschop-Facon pour acquisition de parcelles de terrain appartenant à la ville et sises rue Nationale.

Sur la proposition des mêmes commissions (même rapporteur) adopte la convention passé avec M. Meurisse-Lemaire et Mlle Bouria pour la suppression d'une ancienne ruelle et le réglement d'une cession de terrain à la voie publique (rue Nationale).

Repousse la proposition d'initiative de M. F. Dervaux pour la substitution du scrutin de liste au scrutin par sections, dans les élections municipales.

Pas-de-Calais. — Les travaux préparatoires du tunnel sous-marin destiné à relier la France à l'Angleterre ont donné les résultats les plus satisfaisants. Le puits foré par la société d'études est actuellement arrivé à la couche dans laquelle on se propose de percer le tunnel.

Les difficultés résultant de l'abondance des eaux, qui ont été considérables dans la traversée de la couche supérieure, ont été vaincues, et on travaille actuellement dans une roche parfaitement étanche.

La compagnie d'études, qui a encore trois ans devant elle pour se transformer en compagnie d'exploitation, va faire forer un second puits pour descendre tout le matériel de percement et d'extradition, wagonnets, etc.

Dans 15 à 18 mois, deux kilomètres de galerie auront été creusés sous la Manche, et comme ils doivent traverser une partie du détroit où les sondages font craindre qu'il ne se rencontre quelque faille pouvant donner passage à l'eau, si l'opération se fait sans difficultés insurmontables, on pourra considérer le percement du tunnel comme pratiquement résolu.

Poursuivi avec activité, il pourra être achevé en trois ou quatre ans.

Cassel. — Dans une dispute qui eut lieu avant-hier entre deux voisins, la fille Capecle et la femme Bunde, cette dernière s'est précipitée sur son adversaire, et lui a porté à la tête et au bras quatre coups de couteau qui l'ont grièvement blessée. L'état de la fille Capecle est grave.

Saint-Omer. — La municipalité, suivant la tradition, a inscrit en tête du programme des fêtes locales à l'occasion de la ducasse, la procession de la Fête-Dieu.

— Cambrai. — Le messager d'Esnes était venu, il y a plusieurs jours, faire ses approvisionnements à Cambrai. Il avait permi à une femme de son village de prendre place dans sa voiture, bien qu'il fut obligé de retourner par Awoingt, où il devait prendre un tableau.

La dernière commission était faite et déjà l'on était en vue de Forenville, lorsqu'un vent assez violent s'élevant tout à coup renversa le cadre et menaça de l'emporter au loin. Ce que voyant, le messager confia la bride de son cheval à la femme afin d'être plus à laise pour maintenir l'objet d'art ; mais il, l'avait imprudemment soulevé. Quelques minutes plus lard, au moment où il s'y attendait le moins, le vent s'engouffrait dans la toile avec une violence telle qu'il jetait en bas de la charrette et le tableau et celui qui l'avait entre les mains.

La villageoise avait vu la culbute. Sans plus de réflexion elle arrêta immédiatement le cheval et tira sur elle les guides avec une telle force que dans ce mouvement de recul une roue écrasa une partie de la figure, puis la main du pauvre messager.

Aux cris de la femme, plusieurs habitants de Forenville accoururent et transportèrent le blessé dans une maison voisine.

M. Taillefer, médecin de Crèvecœur, fut mandé en toute hâte, et après un premier pansement, le commissionnaire fut transporté en son domicile.

Quant à la femme, auteur involontaire de l'accident, elle avait abandonné la voiture et avait disparu.

Le messager, au bout de deux jours, recouvra connaissance et put même parler. Il raconta lui-même comment l'accident était survenu et nomma la personne qui l'accompagnait. Mais cette femme, interrogée, nia être montée sur la voiture et prétendit même n'être pas allée ce jour-là à Cambrai.

Quoi qu'il en soit, l'accident eut les suites les plus graves. Au bout de neuf jours, le messager mourut du tétanos, laissant une femme avec plusieurs enfants en bas-âge.

— Arras. — Le coup de pistolet de la citadelle est expliqué. Puisqu'il n'y a pas eu d'accident, dépêchons-nous d'en rire. Le coupable est le jardinier des Allées (magnifique promenade qui borde la citadelle). Il a avoué son crime, et a été fort stupéfait d'apprendre qu'il avait failli atteindre le colonel du génie. Ce brave homme, à qui l'on avait dernièrement volé des lapins, entendant rôder autour de ses élèves, avait tiré implacablement, au jugé.

La cause première de l'incident était, non pas même un voleur, mais un chien qui rôdait dans les fossés de la citadelle sans songer le moins du monde aux lapins de l'intransigeant jardinier, et qui a pris la fuite en aboyant au bruit de la détonation. La vérité n'a été connue que fort tard hier, après de nombreuses patrouilles opérées pendant la nuit de l'incident et une enquête conduite par les deux commissaires de police de la ville.

— Denain. — Un terrible accident vient de mettre en émoi la population de Denain.

Vendredi, à midi deux voitures, dont l'une appartenant à M. Lestoille, brasseur à Haspres, et l'autre à un cultivateur d'Haussy, M. Lenne, attelées chacune de deux chevaux, se trouvaient en chargement de charbons sur un quai situé sur la rive gauche de l'Escaut, près du pont de Denain.

Cette opération durait depuis quelque temps déjà, lorsqu'un craquement formidable, semblable à un coup de canon, se fit entendre, et le quai, les deux voitures et les trois hommes qui les chargeaient furent précipités dans l'Escaut.

Immédiatement, un grand nombre de personnes accoururent et l'on s'occupa du sauvetage des ouvriers. On ne put en retirer que deux sains et saufs; le troisième nommé Vérin, journalier à Haspres, avait été tué par l'éboulement avant d'être tombé à l'eau.

Quant aux quatre chevaux, il a été impossible de les remonter sur la rive, et, à l'heure qu'il est, on peut les voir encore presque à fleur d'eau, retenus par leurs traits aux timons des voitures.

Un garçon brasseur, accouru au bruit de l'accident s'étant avancé trop près de l'eau, la terre s'éboula et il fut précipité dans le canal.

On parvint à le retirer.

L'autorité a commencé immédiatement une enquête.

— Wailly. — Avant-hier, 20 courant, vers 10 heures 15 minutes du soir, un incendie dont la cause est inconnue, a consume une ferme (maison d'habitation granges, écuries, étables), appartenant au sieur Caboche Valery, cultivateur, demeurant à Wailly.

Un cheval, un poulain, deux vaches, un veau et trente poules ont été la proie des flammes.

La perte approximative a été estimée à 12,000 fr. Rien n'était assuré.

— Montreuil-sur-Mer. — Le 30 mai s'ouvrira dans cette ville, le 5e grand Concours international annuel, fondé par la Société de tir.

Le Concours durera jusqu'au 21 juin 1880. Il y aura 5,000 francs de prix et primes. Treize cibles dont 3 fixes.

— On lit dans l'*Echo de la Flandre :*

« Plusieurs procureurs de la République viennent d'adresser leur démission au ministre de la Justice. Ces démissions sont motivées par les décrets du 29 mars que ces magistrats ne veulent pas être chargés d'appliquer.

» Nous signalons ces faits à M. Beck, procureur de la République à Hazebrouck, qui jouit d'une très-belle fortune et qui n'a pas d'enfant, à M. Beck, ancien président du comité catholique et ancien secrétaire de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, à M. Beck qui, à toutes les élections antérieures à 1875, a combattu les candidats républicains. En 1876, M. Beck a soutenu la candidature républicaine de son beau-frère, M. Massiet du Biest, qui a eu l'honneur de faire partie des 363 et qui est actuellement sénateur républicain. M. Becq a été nommé procureur de la République en avril 1877, sous le ministère Jules Simon-Martel. »

Etat-Civil de Roubaix.—

Déclarations de naissances du 23 mai.— Palmyre Pysson, rue de la Basse-Masure, 59.— Angèle Cardon, rue des Longues-Haies, cour Bonte-Platel, 6. — Elisa Dupon, rue de Mouveaux, cour du Beaurepaire. — Louis Costhuizo, rue des Récollets, cour Vanhoutte, 4.—Germaine Liétar, rue St-Joseph, cour Toulemonde, 12. — Jeanne Lagneau, rue d'Hem, fort Vandamme. — Aline Dujardin, rue de la Gaîté, 26. — Louise Lanneau, rue de Mouveaux, cour du Beaurepaire. — Clémence Wartel, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 11. — Césarine Olivier, rue du Fort, cour Couthier, 3. — Hermine Demeester, rue de Courtrai, 4. — Jeanne Candelier, rue de l'Hommelet, 75. — Oscar Lhernoud, rue de la Paix, 89. — Narcisse Desomer, rue de la Barbe d'or. — Urbain Desbonnets, rue des Fossés, 70.

Déclarations de décès du 23 mai. — Maria Robbens, 27 ans, ménagère, rue de l'Alma, 117. — Rosalie Delhaye, 46 ans, ménagère, rue du Tilleul, 62. — Jean Knorr, 8 jours, rue Pellart, 95. — Auguste Lebrun, 7 mois, rue de l'Epeule, cour Grau, 1. — Nathalie Wessens, 8 mois, rue du Beau-Chêne, 40. — Fanny Lemaste, 69 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Louise Marchand, 3 ans, rue de la Paix, 87 — Henri Duforest, 26 ans, rue de l'Epeule, cour Plouvier, 3.

Publications de mariages du 23 mai. — Alphonse Dhui, 22 ans, cordonnier, et Clara Lesaffre, 18 ans, couturière. — Auguste Brunel, 22 ans, apprêteur et Philomène Schoon, 21 ans, dévideuse. — Joseph Vanoost, 30 ans, tailleur d'habits, et Hortense Delaere, 31 ans, tailleuse. — Jean Verhulst, 35 ans, journalier, et Amélie Chauvenel, 45 ans, couturière.—Désiré Quesnoy, 34 ans, jardinier, et Maria Craye, 26 ans, ourdisseuse. — Auguste Gœmaere, 38 ans, tisserand et Zélie Catoire, 38 ans, tisserande. — Alexandre Sauvage, 26 ans, mouleur en fer, et Clémence Petit, 22 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Delhaye, 23 ans, cordonnier, et Adèle Dubar, 23 ans, bobineuse. — Emile Roelens, 27 ans, épicier, et Zulma Labis, 25 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos

Déclarations de naissances du 16 mai. — Henri-Joseph Grison, Hautes-Voies. — Louis-Joseph Flipot, Vieille Place. — Louis Hubaut, Saint-Liévin.

Du 17. — Florent Vandenberghe, Sartel.

Du 20. — Alfred Castel, Martinoire.

Du 22. — Valentine-Louise-Hélène Bailly, rue Audenarde. — Marguerite-Juliette Séguin, Bas chemin.

Déclarations de décès du 16 mai. — Marie Parmentier, 77 ans et 8 mois, sans profession, rue Greffier.

Du 18. — Hermance Deltête, 2 ans, Vieille place.

Du 19. — Julie Sénéeaux, 50 ans et 11 mois, ménagère, Place.

Du 21. — Irma Lerouge, 3 ans et 5 mois, Houzarde. — Zoé Duthoit, 14 mois, Cretinier.

Du 22. — Palmyre Deroubaix, 26 ans et 1 mois, tisserande, Ste-Marguerite.

Mariages du 17 mai. — Zéphirin Liétaer, 25 ans, tisserand et Hélène Watteau, 21 ans, tisserande. — Henri Bayart, 25 ans, tisserand, et Celina-Fidéline Renard, 26 ans, tisserande. — Louis-Hubert Bailly, 28 ans, préposé des douanes, et Marie-Josephine Crommelinck, 18 ans, piquriere. — Jules D'Hondt, 22 ans, tisserand, et Clémence Millecamps, 24 ans, tisserande. — Henri-Joseph Vercleven, 26 ans, tisserand et Rosalie Steux, 32 ans, tisserande. — Louis-Joseph-Alexandre Petillon, 25 ans, et Catherine-Joseph Dancette, 20 ans, tisserande.

Publications de mariages. —Désiré-Joseph Lombrette, 25 ans, ourdisseur, et Emma-Marie Debode, 23 ans, journalière. — Henri-Joseph Plankaert, 28 ans, tisserand, et Irma-Joseph Parent, 31 ans, tisserande.

État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 21 mai. — Charles Grave, rue des Poutrains. — Isidore Maremme, Pont des Piats. Hortense Bulté, rue du Château.